

N° de coop (4 derniers chiffres du RNE) :

LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Établissement :			
Rue :			
CP / Ville :			
Mel / Téléphone			
Mandataire 23/24			
Mandataire 24/25			
Mel / Téléphone personnel			
Jour de décharge			

L'ADHÉSION (vote Assemblée Générale 10/02/2024)

	Nombre	Montant U	Total
Élèves :		2,60 €	
Enseignant.e.s :		2,60 €	
Autres adultes (ATSEM, AESH) :		2,60 €	
TOTAL (I)			€

L'ASSURANCE

La responsabilité civile et pénale de l'Association Départementale OCCE 46 représentée par son Président est engagée dès lors qu'une action est entreprise par ses adhérents et leur coopérative scolaire (voyage, séjour, activités sportives...). L'AD OCCE 46 souscrit un contrat unique d'assurance MAE-MAIF pour la totalité des adhérents. Cette formule est obligatoire, la souscription par une coopérative scolaire d'un autre contrat d'assurances est inutile. Toute déclaration de sinistre sera envoyée à l'OCCE46 qui transmettra à l'assureur.

	Nombre	Montant U	Total
Assuré.e.s (élèves, enseignant.e.s, adultes)		0,25 €	
Assurance des biens propriétés de la coopérative :			
Indiquer le montant des biens à assurer au-delà de 2000 € les biens de la coopérative scolaire étant assurés sans frais supplémentaire jusqu'à 2000 euros.		0,00688 €	
TOTAL (II)			€

LA LICENCE COMPTACOOOP WEB 2024-25

TOTAL (III) €

PAS DE REVUE ANIMATION & ÉDUCATION EN 2024/2025

TOTAL A RÉGLER (I+II+III) : €

Pour les coopératives à la Banque Populaire, le paiement sera effectué par prélèvement. **PAS DE CHÈQUE** Pour les coopératives au Crédit Agricole, à réception de la facture le paiement s'effectuera par chèque à l'ordre de OCCE46.

Je soussigné(e) _____, mandataire de la Coopérative
Scolaire n° _____ de l'OCCE 46, École _____,
à _____,

- **reconnais avoir lu les statuts et le règlement intérieur de l'Association Départementale et m'engage à les respecter ;**

- **m'engage**
 - à tenir les registres comptables obligatoires de la Coopérative Scolaire :
 - le logiciel de comptabilité Comptacoopweb
 - le cahier/classeur des pièces justificatives numérotées dans l'ordre des pièces comptables du logiciel
 - le cahier d'inventaire des biens acquis par la Coopérative Scolaire,
 - le cahier des délibérations.
 - à retourner au siège de l'Association Départementale de l'OCCE 46, au plus tard au 30 septembre, le compte-rendu d'activités et le compte-rendu financier de l'exercice écoulé arrêté au 31 août.
 - à ne divulguer le numéro SIRET de l'AD de l'OCCE 46 qu'avec son autorisation expresse et pour un usage unique.
 - à ne pas utiliser la Coopérative Scolaire à des fins personnelles directes ou indirectes, ni en faveur d'une classe non affiliée ou d'une autre association périscolaire.
 - à effectuer le règlement des cotisations dans le mois qui suit l'envoi de la facture, ainsi que l'assurance(adhérents, activités, matériel).
 - à fournir le détail du versement de toutes les subventions reçues, ainsi que l'utilisation de celles-ci.
 - à assurer la diffusion régulière des informations envoyées par l'OCCE.
 - à garantir une démarche coopérative dans la vie de la Coopérative Scolaire.

- **déclare sur l'honneur que les effectifs (élèves et enseignants) sous ma responsabilité de mandataire ont été déclarés en totalité à l'OCCE 46 (l'adhésion d'une partie des élèves n'est pas légalement possible).**

Tout manquement à ces dispositions statutaires engagera la responsabilité du mandataire de la Coopérative Scolaire, qui perdra la couverture juridique de l'Association Départementale, contestant ainsi la régularité de la gestion.

Un tirage au sort désigne chaque année des coopératives ou foyers, qui seront contrôlées par le service comptable de l'Association Départementale (OCCE 46).

Dater et signer

Faire précéder de la mention «lu et approuvé»

Le

L'existence d'une coopérative confère à chaque classe les avantages (réalisation de projets pédagogiques, gestion légale de fonds, assurance des biens et personnes), mais aussi toutes les obligations statutaires de l'OCCE. Les membres de l'équipe enseignante sont par conséquent coresponsables du respect de ces obligations, selon le règlement intérieur des coopératives de la Fédération OCCE, que vous pouvez obtenir auprès de votre Association Départementale OCCE.

Signature de tous les enseignants de l'école pour engagement à respecter les obligations statutaires.

Classe	Enseignant-e-s	Signature(s)	Mel

ADHÉSION AUTRES ADULTES

NOM et PRÉNOM	FONCTION

Fait à , le